

Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



Rencontre « Intercommunalités et DD : quelle cohérence des politiques ? »



► **Rencontre à Blain (44), le 23 octobre 2013**



Remerciements :

BRUDED remercie chaleureusement la commune de Blain de son accueil et de son aide pour la préparation de cette Rencontre, et particulièrement Yves Gilois, Laurence Legoux et David Richard.

Merci également aux différents intervenants pour leurs témoignages très précieux.

➤ Introduction : contexte et objectif de la rencontre

Les communautés de communes ont en main les compétences leur permettant de devenir des acteurs majeurs du développement durable. C'est à leur échelle que peut notamment s'enclencher une réelle cohérence territoriale.

Aujourd'hui, les intercommunalités affichant une volonté politique forte de développement durable accompagnée de projets d'ensemble, sont encore rares. Beaucoup reste à construire. Mettre en oeuvre une politique économique, écologique et sociale intégrée reste un gageur.



Plusieurs portes d'entrée existent pour initier la démarche, qui doit avant tout être portée par une majorité d'élus et s'adapter à l'identité de la collectivité :

- partir d'un projet d'aménagement ou d'un équipement ;
- cultiver une ou deux compétences sous un regard développement durable ;
- s'auto-évaluer et construire un plan d'actions, à l'image de la DDmarche® ;
- ou bien se doter d'un Agenda 21 intercommunal.

Dans cet esprit, le réseau BRUDED et les élus de Blain ont ainsi souhaité organiser une Rencontre afin de découvrir trois expériences de diverses intercommunalités, illustrant ces différentes portes d'entrées. Cette matinée a été l'occasion pour les participants d'échanger sur leurs expériences et leur ressenti en matière de cohérence des politiques de développement durable à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur ces témoignages.

➤ Programme de la journée

Programme	
09h00	Accueil en mairie de Blain
09h30	Présentation de la commune de Blain, par Daniel LEROUX, maire ▶ La commune et sa démarche de développement durable et solidaire en quelques mots.
10h00	Présentation de la dynamique du réseau des acteurs sociaux de la Région de Blain (44), par Dominique DELACRETAZ, adjointe Solidarités et Santé ▶ Historique et organisation de l'action sociale menée de façon partenariale entre 6 communes ▶ Evaluation de l'intérêt de la démarche et prospective
10h30	Présentation de l'Agenda 21 non labellisé de la Communauté de Communes du Pays de Liffré (35), par Annie PIVETTE, Vice-Présidente ▶ Du diagnostic au programme d'action ▶ Clefs de réussite, difficultés rencontrées, premiers impacts observés
11h00	Présentation de la DDmarche® mise en place sur la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (85), par Dominique BLANCHARD, élu référent ▶ La DDmarche® : élaborée et testée par Mairie-Conseils et l'Union Nationale des CPIE ▶ Retour d'expérience sur le territoire de Pouzauges, 2 ans après le lancement de la démarche
* Des temps d'échanges seront prévus entre chaque intervention.	
11h30	Questions, échanges et débat
12h30	Déjeuner
14h30	Visite optionnelle (1h) : le Domicile Services de la ville de Blain

➤ Liste des participants

Collectivité / organisme	Nom Prénom	Fonction
Auray Communauté (56)	LE BARS Cécile	Chargée de mission
Blain (44)	BECOT Dominique	Adjoint
Blain (44)	DELACRETAZ Dominique	Adjointe
Blain (44)	HAMON Jean-Pierre	Adjoint
Blain (44)	GAUDIN Claudie	Elue
Blain (44)	GILLOIS Yves	Adjoint
Blain (44)	GUIET Stéphane	Elu
Blain (44)	LEGOUX Laurence	Adjointe
Blain (44)	LEROUX Daniel	Maire
Blain (44)	SCHLADT Rita	Elue
Breteil (35)	GICQUEL Roland	Adjoint
Breteil (35)	LE LEZ Joseph	Maire
BRUDED	HOUIN Raphaëlle	Chargée de développement
BRUDED	LAURENT Mikael	Chargé de développement
CC Pays de Liffré (35)	PIVETTE Annie	Vice-Présidente
CC Pays de Pouzauges (85)	BLANCHARD Dominique	Elu référent
CPIE Sèvre et Bocage (85)	TEXIER Aline	Chargée de mission
Fay-de-Bretagne (44)	LABARRE Claude	Adjoint
La Chevallerais (44)	CRUAUD Elisabeth	Maire
La Chevallerais (44)	ROCHEFORT Alain	Adjoint
La Grigonnais (44)	JAMIN Monique	Adjointe
Maxent (35)	DORANLO Henri	Commission extra-municipale
Parthenay (35)	FROGER Alain	Adjoint
Pluneret (56)	COUTURIER Michel	Elu
Pluneret (56)	SCELLE-HERBERT Marie-Odile	Elue
Pontchâteau (44)	MAHE-CHARTIER Myriam	Elue
Pontchâteau (44)	BEZIER Daniel	-
Saint-Dolay (56)	BOURRIGAUD Joël	Maire
Treffieux (44)	PHILIPPOT Annie	Adjointe
UR CPIE	CASTANO Roger	Président

1/ Présentation de la commune de Blain

Par Daniel LEROUX, maire de Blain

Commune de 10 000 habitants et de 11 000 ha (3^{ème} commune la plus étendue de Loire Atlantique en termes de surface), avec deux polarités marquées en plus de Blain-centre : Saint-Omer-de-Blain et Saint-Emilien-de-Blain. La commune compte également plusieurs hameaux.

Petite intercommunalité de 4 communes (15 300 habitants), la CC de la Région de Blain, qui rassemble Blain, La Chevallerais, Bouvron et Le Gavre.

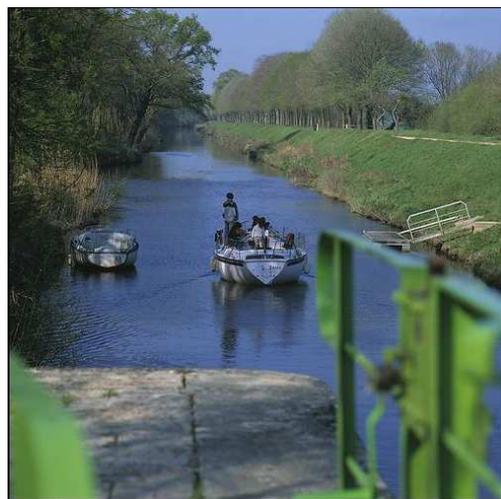
Blain fait partie du pôle métropolitain. Le territoire est particulièrement concerné par le projet d'aéroport de Notre-Dames-des-Landes auquel la municipalité est opposée, à la fois pour des raisons environnementales, notamment de respect de la loi sur l'eau, mais tout autant pour des raisons sociales.

Les projets et démarches environnementales de la Ville de Blain :

- **Gestion des espaces verts** : approche sans phytosanitaires pour les espaces verts, les 3 cimetières et les voiries + absence de produits chimiques pour les marquages au sol (utilisation d'un liant végétal).
- **Assainissement** : raccord de villages et hameaux sur la station (budget de 5 millions d'euros).
- **Eclairage public** : réduction de l'amplitude horaire (quelques mécontentements au départ, notamment sur les zones industrielles, par crainte de vols).
- **Bâtiments publics** : renforcement de l'isolation et de l'enveloppe pour améliorer le confort des personnels et usagers et limiter les consommations.
- **Déplacements** : un enjeu très fort pour cette commune très étendue.
 - o Promotion des déplacements doux,
 - o Possible expérimentation à venir d'un bus à très haut niveau de services : fort cadencement, wifi embarqué, pénétration dans Nantes dans des couloirs en sites propres.
 - o Objectif au niveau de Blain : faire disparaître la 2^{ème} voiture du couple pour redonner du pouvoir d'achat par ce biais.
- **Urbanisme** : retrait de plus de 100 ha de zones constructibles au dernier PLU pour privilégier les logements en cœur de bourg, et lui redonner de la vie.
- **Activités économiques** : projet de développement d'une zone avec Cluster pour développer des activités axées sur l'environnement.



La mairie



Le canal



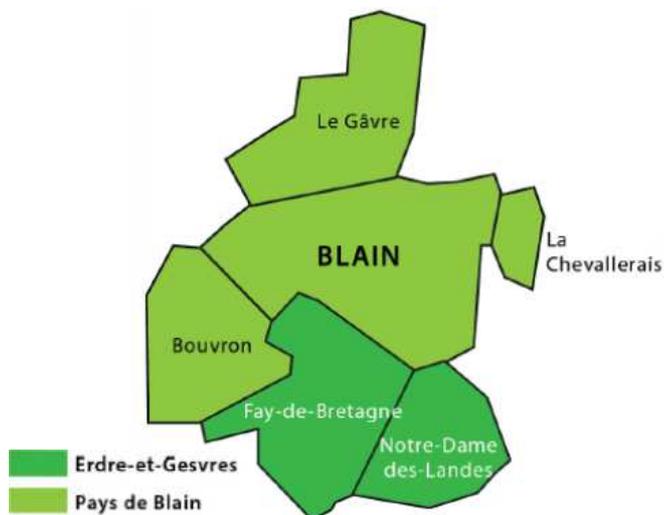
Le château

2/ La dynamique du réseau des acteurs sociaux de la Région de Blain (44)

Par Dominique DELACRETAZ, adjointe Santé & Solidarité à Blain

➤ Présentation de la démarche

Depuis 2008, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de six communes : Blain, Bouvron, La Chevallerais, Fay-de-Bretagne, Le Gâvre et Notre-Dame-des-Landes se sont engagés dans une démarche collective autour du champ de l'action sociale.



Les élus impliqués dans cette rencontre ont constaté un **partage de problématiques spécifiques des CCAS** et un **questionnement sur la politique sociale à développer** sur le bassin de vie couvrant l'aire d'intervention du Centre Médico-Social (CMS) de Blain.

Constats :

- Au niveau des habitants et usagers : délai pour obtenir un rdv, déplacements pas toujours faciles pour se rendre au CCAS ;
- Travailleurs sociaux : lourdeur de la charge administrative, disponibilité amoindrie ;
- Communes : difficultés en raison de l'augmentation des populations en situation difficiles.

En novembre 2008, les élus ont alerté le CG44 de la situation. Reçus par le Conseiller Général du canton, ils ont proposé de travailler sur une action expérimentale et constructive.

Des groupes de travail se sont réunis depuis 3 ans. Ils ont rassemblé des élus locaux, des bénévoles associatifs et des professionnels du secteur social afin de **partager des expériences et des actions**, et ainsi faciliter une meilleure connaissance de leurs activités et projets.

Ces échanges et travaux ont débouché sur la volonté de développer 3 objectifs :

- Favoriser la connaissance de tous les partenaires de l'action sociale ;
- Nourrir le travail des différents acteurs sociaux du territoire ;
- Développer un accompagnement de qualité auprès des usagers.

➤ Se réunir pour échanger

Autre orientation issue des groupes de travail, dès l'été 2008 : le souhait d'instituer une journée de rencontre chaque année rassemblant tous les acteurs, le « **temps fort du social** ».



Pourquoi un temps fort ?

- « Si on n'a pas de but commun, on va s'essouffler de bonne heure » ;
- « Se connaître, se reconnaître permet de mieux communiquer et fera émerger une dynamique territoriale »
- « C'est dans le faire-ensemble que l'on apprend à se connaître, à travailler dans la complémentarité »

Les membres du groupe de travail

Préparé par un groupe de volontaires, le 1^{er} temps fort a réuni en juin 2010 élus et techniciens des CCAS, du CMS de Châteaubriant, des partenaires et des associations de l'action sociale. **Un objectif majeur : apprendre à se connaître.**

Ont suivi des rendez-vous annuels, qui sont allés plus loin en partageant les savoir-faire, les méthodes de chacun des services et associations :

- Pour se former, partager les connaissances et les compétences et développer des outils communs
- Pour développer la qualité de l'accueil des usagers.

« Il y avait ce poids du secret professionnel quand on parle d'action sociale qui fait que ce n'était pas évident dans un premier temps de libérer la parole », D. Delacretaz.

« Nous avons par exemple travaillé sur un référentiel commun pour la comptabilité des chiffres relatifs au suivi des usagers car le ressenti n'était pas exactement ce que les chiffres indiquaient » et de fait « il y avait un mode très disparate de comptabilité des chiffres », D. Delacretaz.

➤ Développer des outils partagés

En parallèle, un groupe de travail inter-CCAS s'est constitué et a décidé de se **doter d'outils partagés** pour construire des bases d'observation et d'analyses communes.

Démarche :

1. Elaboration d'un formulaire appelé « Dossier du demandeur », puis d'un fichier informatique de « recueil et traitement statistique » des données anonymisées du collectif de chaque CCAS
2. Création d'une **observation sociale territoriale** sur les six communes composant le champ d'intervention du CMS.

Au final, l'ensemble de la production des groupes a été capitalisé par des techniciens pour former un document de 68 pages intitulé « **Observatoire du paysage social du territoire** » (2013). Résultat d'une co-construction des élus locaux, professionnels et bénévoles, « aucun bureau d'étude n'aurait eu la capacité de le faire puisque c'est quelque chose qui a été construit en commun » précise D. Delacretaz.

Il est maintenant possible d'œuvrer à l'élaboration de politiques sociales à partir d'un outil de qualité et dont la construction même a fait l'objet d'une appropriation de la réalité locale, qui n'est pas toujours objectivement connue. Cet outil est destiné à favoriser l'émergence de réponses adaptées au plus près des besoins de la population.

➤ Les points forts

- « On a construit des **relations inter-personnels** avant de commencer à produire, du commun, du vécu. Le seul objectif de la 1^{ère} année était de se connaître et se reconnaître »
- « Grâce à ce travail en amont, les échanges ont été véritablement sincères, ce qui a donné son sens véritable à la démarche »
- « C'est en se rencontrant et en échangeant que les projets naissent »
- « La précarité et la solidarité se fichent des frontières : nous ne nous sommes pas limités au territoire de la CC ou des CCAS, il était important de choisir un territoire cohérent, cela a apporté une grande richesse ».



Temps fort de juin 2013 à Bouvron

➤ Les suites

- Volonté de **formaliser ce partenariat sous la forme d'une Convention** entre les différentes communes, à la fois sur l'action mise en œuvre entre les communes, les associations d'insertion, les associations caritatives, et intégrant également une partie financière ;
- **Harmonisation de l'accueil des usagers dans les CCAS**, grâce au développement d'outils communs, mais avec la limite de moyens différents selon les communes ;

« On ne sait pas encore si nos CCAS vont continuer de travailler ensemble comme ça, ou si à terme il se créera un CCIAS. Mais je trouve ça bien de ne pas savoir, car cela révèle bien la dynamique de notre projet où tout le monde avance ensemble » D. Delacretaz.

➤ Retours de la salle

Monfort Communauté (35) : Depuis 2 ou 3 ans, il y a l'idée de fonder un CIAS. Ca n'avance pas car **ce n'est pas la structure qui va faire le projet**. Au niveau communal, le CCAS a peu de missions, en dehors du logement social. Par contre, il y a un besoin au niveau intercommunal, avec la construction d'un centre d'accueil pour les Restos du Cœur, qui accueille également de nombreux services pour les bénéficiaires (soutien dans la recherche d'emploi, offre de vêtements, salon de coiffure, cours de français...). Ca n'est pas vraiment la compétence de la CC, mais des fois il faut savoir passer outre !

Communauté de Communes du Pays de Liffré (35) : Il y a la structure, et il y a le projet. Le CIAS a été créé en 2009, il s'inscrivait dans le projet de territoire, via un contrat de territoire avec le CG35.

Quand les élus ont réfléchi à l'offre de services aux habitants, ils ont été motivés par l'arrivée en nombre de structures commerciales de maintien de personnes à domicile. Ils ont donc souhaité proposer un service public en réponse. Inscrits dans le projet de territoire, des espaces-jeux, des garderies, des crèches ont ouvert dans beaucoup de communes (pour éviter les déplacements). A ce titre, en 2015, les communes devraient compter 70 places en crèches et micro-crèches.

3/ La démarche Agenda 21 intercommunal non labellisée du Pays de Liffré (35)

Par Annie PIVETTE, Vice-Présidente de la CC du Pays de Liffré (35), Maire d'Ercé-Près-Liffré.

➤ Contexte



En 2008, la Communauté de Communes du Pays de Liffré a été mandatée par ses communes pour assurer une **coordination des agendas 21 communaux** à l'échelle communautaire pour les 5 communes : Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, La Bouëxière, Liffré qui compte au total environ 15 000 habitants

L'objectif étant que **chaque commune définisse ses priorités** puis mène ensuite ses actions dans le cadre d'une vision communautaire. Stéphane Piquet, le Président de la commission environnement, est allé présenter la volonté d'entrer dans une démarche d'agenda 21 **devant chaque conseil municipal**. Chaque commune a ensuite pris une délibération pour s'engager.

➤ Du diagnostic...

Là où de nombreuses collectivités s'épuisent dans des diagnostics longs et parfois coûteux, la CC du Pays de Liffré a invité les élus de ses 5 communes à démarrer du baromètre **du Développement durable breton** (développé par le réseau « Cohérence ») pour identifier les actions déjà menées et les initiatives qui seraient à mettre en place au sein de chaque commune. *"On a préféré faire ce diagnostic en interne, par les élus accompagné du technicien de la communauté de communes, plutôt que de faire appel à un bureau d'étude"* indique Annie Pivette.



L'avantage du baromètre du DD : *« il balaie tous les secteurs, la culture, l'action sociale, etc. Pas seulement les aspects environnementaux ! On s'est vite rendus compte qu'on avait fait plein de choses... »* ajoute Annie Pivette.

Après ce travail de réponse des élus au questionnaire du Baromètre, chaque commune a interrogé ses habitants par le biais d'un questionnaire puis présenté les résultats de ces deux travaux en réunion publique. Les élus souhaitaient en effet que la population soit associée à ce travail, ainsi que le personnel des communes.

➤ ... au programme d'action

Suite aux réunions publiques et à l'appel à participation paru dans chacun des bulletins municipaux, des **groupes mixtes élus-habitants** se sont mis en place dans chaque commune **pour définir un programme d'action communal**.

"A Ercé, le groupe de travail a décidé de travailler sur la biodiversité. On a discuté des actions à mettre en place, des indicateurs... Cela a été très riche, avec un groupe constitué de naturalistes, du représentant des chasseurs, d'ingénieurs agronomes...". Annie Pivette.

Les programmes d'actions communaux validés, la communauté de communes a élaboré un agenda 21 intercommunal synthétisant les programmes d'action des 5 communes avec un calendrier de mise en œuvre. Cet agenda 21 intercommunal a été validé par une délibération début 2012 et communiqué auprès des habitants.

Chaque commune a maintenant à charge la mise en œuvre de son propre agenda 21 et la CC du Pays de Liffré, une mission d'animation et de partage entre communes ainsi que l'intégration de son propre agenda 21 dans ses compétences.

« La commission assainissement était devenue "environnement". Mais cela n'était pas suffisant. On a demandé qu'au moins un membre de chaque commission de la CC (transport, social...) fasse partie de cette commission. », Annie Pivette



Communication autour de la démarche

Pour en savoir plus : www.bruded.org/336.html

➤ Difficultés rencontrées

- La **formation du personnel** ;
- La **continuité** : « il faut sans arrêt remettre le chantier en route : les transitions municipales par exemple vont être importantes » ;
- Le **partage avec la population** : les commissions municipales ont bien fonctionné au départ, mais sont à entretenir continuellement.

➤ Retours de la salle

Alain Froger, l'expérience de Rennes Métropole : Dans le cadre de la Convention des Maires, Rennes Métropole a organisé un certain nombre de réunions publiques pour élaborer un Agenda 21. Bon succès, des groupes de travail se sont constitués et un plan d'action a été défini. La difficulté maintenant, c'est de faire vivre ce plan d'action. Notamment en raison des différences de moyens qui existent entre les communes impliquées.

Question : Comment mobiliser la population sur le développement durable ? (Agenda 21 : terme rébarbatif)

Réflexion commune : C'est un vrai défi. Autrefois, la culture DD n'était pas du tout intégrée aux moeurs. Sur plusieurs mandats, cela a beaucoup évolué, mais cela prend du temps. Après les élections de 2008 d'ailleurs, les conseils ont presque tous vus la création de poste de « délégués au développement durable ». Cependant, le DD devrait se décliner dans toutes les thématiques du projet de territoire, et **ne pas constituer un chapitre à part**.

La question de la mobilisation souligne l'importance de l'**implication des personnes** : le projet n'a de réalité que s'il y a des personnes mobilisées, qui ont un désir individuel de faire. La question est donc d'arriver à laisser les acteurs s'engager dans des réalisations, et de trouver comment les élus et les collectivités peuvent les accompagner.

Enfin, à noter que le développement durable n'est pas synonyme de surcoût.

4/ La DDmarche® : exemple de la CC du Pays de Pouzauges (85)

Par Dominique BLANCHARD, élu référent DDmarche à la CC du Pays de Pouzauges, Maire du Boupère (85)

Et Aline TEXIER, chargée de mission au CPIE Sèvre et Bocage.

« Comment engager, en moins d'un an, un plan d'action intercommunal qui donne une impulsion à la communauté de communes et inscrit son développement dans la durée ? » C'est la question à laquelle tente de répondre la DDmarche.

Construite par Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts, et par l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), elle vise les Communautés de communes avec comme objectif de mener une démarche simple et ascendante pour mettre en œuvre un développement plus soutenable sur leur territoire.

Depuis 2009, 24 territoires ont choisi de l'expérimenter, chacun accompagné par le CPIE local.

Pour en savoir plus

Pour retrouver toutes les informations, téléchargez le guide méthodologique et pratique :

<http://plateforme.cpie.fr/IMG/pdf/GuideDDmarcheimpression-2.pdf>

Il peut également être commandé gratuitement en version imprimée auprès de Mairie-Conseils. ■



➤ Les 6 étapes de la DDmarche

- 1) la **préparation**, c'est-à-dire la sensibilisation et la mobilisation des élus communautaires, une délibération et la mise en place d'un groupe de pilotage de la démarche
- 2) l'**identification** et le choix des défis majeurs du territoire en matière de développement durable
- 3) la **réalisation** d'une autoévaluation des compétences et des actions de la communauté au regard de ces défis
- 4) la **construction** d'un plan d'action permettant de mieux répondre aux défis
- 5) la **mise en route** des actions
- 6) l'**engagement** dans un processus d'amélioration continue, en définissant les déploiements à donner à la poursuite d'une telle démarche pour les années suivantes



Source : <http://plateforme.cpie.fr/IMG/Flyer%20DDmarche%202013.pdf>

➤ Un dispositif d'animation dynamique

Organisé autour de 4 acteurs / instances :



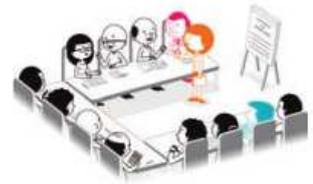
un élu communautaire « chef de file », qui assure un rôle de coordination et de liaison avec les instances décisionnaires de la communauté de communes



un technicien de la communauté de communes qui assure l'avancement technique de la démarche, aux côtés de l'élu chef de projet et en lien avec l'ensemble des services de la communauté



l'accompagnateur du CPIE, qui apporte son appui à l'animation de la démarche, sa connaissance des enjeux territoriaux du développement durable et ses compétences d'animation de la concertation locale



un groupe de pilotage mis en place par la communauté de communes et composé en majorité d'élus

Source : <http://plateforme.cpie.fr/IMG/Flyer%20DDmarche%202013.pdf>

➤ L'exemple de la CC du Pays de Pouzauges

- CC de 13 communes en Vendée, 23 000 habitants
- 55kms à l'Est de La Roche-sur-Yon, 40kms au Sud de Cholet
- Communes assez équilibrées en population. La plus importante = 5500 hab.
- Dominique Blanchard : maire du Boupère, 3000 hab.
- Contexte économique local dynamique, beaucoup d'emplois.



Assez vite après les élections de 2008, les élus communautaires ont émis la volonté de mettre en place un projet, de « sortir la tête du guidon ». Ils ont créé dans un 1^{er} temps un petit groupe de prospective avec un cabinet-consultant, mais qui n'a pas réellement abouti.

Puis ils ont entendu parler de la DDmarche accompagnée par le CPIE : « ça nous a tout de suite parlé : on ne fait pas appel à un bureau d'étude extérieur, c'est un acteur du territoire qui nous aide à établir notre diagnostic », précise Dominique Blanchard. Le diagnostic a été réalisé en 2 demi-journées.

Autre intérêt : contrairement à un Agenda 21, « trop pyramidal, avec des cases à remplir », la DDmarche « fournit un cadre de travail, où l'on met ce que l'on veut ».

Les élus ont ainsi travaillé pendant près d'un an (2011-2012), en suivant les étapes de la méthode. Il y a eu 6 demi-journées au total, avec une très grande implication des membres du COPIL. Ceux-ci sont ensuite allés présenter la démarche et le plan d'actions, deux par deux, dans chaque conseil municipal de la CC.

Ils ont de plus souhaité présenter la réflexion aux acteurs locaux (facultatif dans la méthode de départ), afin d'anticiper sur une appropriation des actions au niveau local. Pour cela, 35 acteurs majeurs du territoire ont été ciblés.

Au final, 70 priorités ont été définies, regroupées dans 7 défis. Les élus ont ensuite choisi des actions pilotes :

- Créer un **Conseil intercommunal des jeunes**, avec l'objectif que tous les jeunes s'inscrivent sur une « liste électorale » sur internet avec vote par internet.
- **Harmoniser les heures d'extinction** de l'éclairage public
- **Identifier les zones de co-voiturage** dans chaque commune
- Mettre en place des **familles à énergie positive**
- Lancer une campagne de « **thermographie aérienne** » pour sensibiliser la population sur le potentiel d'économies d'énergies.

La difficulté derrière ce travail : la **transmission** à la population. C'est pourquoi les élus ont choisi en priorité des actions de sensibilisation du public, telles que la thermographie.

Face à ce plan d'actions et à ces premières opérations pilotes, Dominique Blanchard a parfois l'impression « d'aboutir sur une souris ».

« Mais il faut être très modeste : si on regarde le développement depuis les 30 dernières années, on voit bien que l'on va droit dans le mur. Peut-être que l'objectif doit être plus qualitatif que quantitatif », Dominique Blanchard.

➤ Bilan

Quoi ?	Auto-évaluation, mise en œuvre d'un plan d'actions et d'une amélioration continue
Comment ?	Réalisation d'un bilan des compétences internes du territoire
Pourquoi ?	Car volonté de rentrer très vite dans le concret
Intérêt ?	Souplesse de la méthode
Ingrédients nécessaires ?	1 CC volontaire et 1 comité de pilotage motivé, accompagné par le CPIE

➤ Retours de la salle

Question de l'apport des CPIE : Apport extérieur à la collectivité, réalisé néanmoins par un acteur qui connaît le territoire, contrairement à certains bureaux d'études pas toujours investis.

M. Couturier : Sur le rôle des bureaux d'études : à ne pas rejeter d'emblée, ils peuvent mener un travail de diagnostic efficace. « Il est important de bien définir un cahier des charges en amont et se dire que c'est toujours la politique qui doit décider ».

Concernant la **participation de la population** : « L'important est d'associer tout le monde. Il faut une volonté politique forte pour s'engager dans cette démarche. ET je pense qu'il faut au minimum un mandat pour mettre en place un plan d'action ».

A. Froger : Une fois le programme d'actions établi, **très forte difficulté de s'attaquer à la mise en action**. Bien que beaucoup d'entre elles soient tournées vers les habitants, le retour de la population est quasi-nul.

A. Pivette : Concernant la transversalité et la cohérence des politiques : dans le cadre du SCoT du Pays de Rennes, il y avait une interrogation sur la réouverture de la constructibilité dans les hameaux. Le débat était très tendu.

La question s'est également posée à l'échelle de la CC, et par l'intégration de la politique des transports dans le débat, les élus sont arrivés à la conclusion qu'il ne fallait pas l'autoriser. Les objectifs ont été croisés, c'est un progrès, la problématique a été intégrée dans un projet de territoire.

D. Blanchard : Dans les grandes décisions, la question du développement durable est toujours présente sur sa CC, mais ne l'emporte pas toujours. Par exemple, pour l'aménagement d'une zone économique, plus le terrain est grand et moins l'aménagement est cher au m²... Cela va à l'encontre de la préservation du foncier. « L'économie a un pied plus gros dans le trépied ! ».

R. Gicquel : Problématique sur le rôle d' élu « agenda 21 » : « On peut apparaître comme celui qui met de la complexité, on peut se sentir un peu isolé en tant que technicien ou élu. On aura progressé quand on ne parlera plus DD, quand on aura plus de délégué agenda 21 mais quand cela sera dans toutes les têtes ». ■

CONTACT :

Raphaëlle HOUIN / 06.33.04.83.06 / r.houin@bruded.org
BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët – www.bruded.org

BRUDED est soutenu par :

